

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 JUILLET 2015 - 20H00**

**Présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, BABAZ Guillaume, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, FELISAZ André.

**Absentes excusées :** JACQUIER Hélène, VOISIN Christine (procuration à Benoit VOISIN)

**Secrétaire de séance :** Guillaume BABAZ

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.  
Le procès-verbal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**20150727\_01 : BUDGET PRINCIPAL :**

**BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°2/2015**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires concernant certains programmes de travaux et propose la Décision Modificative du Budget Principal n° 2/2015 de la commune, par virements de crédits ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
61523	Entretien voies et réseaux (calamités 1 <sup>er</sup> mai)	+ 11 000	70688	Autres prestations (frais de secours)	+ 2 000
			757	Redevance d'affermage	+ 9 000
<b>TOTAL</b>		<b>+ 11 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 11 000</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
2312/102	Via ferrata (avenant)	+ 8 300	2315/024	Travaux Carrefour de l'Epuyer	- 23 300
2111/024	Acquisition terrains (Carrefour de l'Epuyer)	+ 15 000			
<b>TOTAL</b>		<b>+ 23 300</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- 23 300</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 2 et détaillés ci-dessus.

## **BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n° 3/2015**

Dans le cadre de l'entente préalable concernant la gestion des remontées mécaniques de la Chèvrerie, le maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bellevaux doit amortir les biens mis à disposition sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 22 mai 2015 (date de signature de la convention DSP).

L'amortissement des biens est de 30 931.27 € et celui des subventions de 13 178.00 €. Par conséquent, une Décision Modificative du Budget Principal de la commune est nécessaire pour prévoir les crédits budgétaires et ainsi intégrer ces écritures :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
6811	Amo. des biens	30 932.00	777	Amo. subventions	13 178.00
<b>TOTAL</b>		<b>30 932.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 178.00</b>
<b>Déficit de fonctionnement : 17 754.00</b>					
<b>Le Budget Primitif de la commune ayant été voté en suréquilibre en section de fonctionnement, il est proposé d'affecter une partie de cet excédent prévisionnel pour couvrir les nouvelles dépenses indiquées ci-dessus.</b>					
<b>Montant des dépenses de fonctionnement BP 2015</b>				<b>1 769 346.00 €</b>	
<b>Montant de la DM N° 1/2015</b>				<b>22 000.00 €</b>	
<b>Montant de la DM N° 3/2015</b>				<b>30 932.00 €</b>	
<b>Montant des dépenses de fonctionnement</b>				<b>1 822 278.00 €</b>	
<b>Montant des recettes de fonctionnement BP 2015</b>				<b>- 2 296 891.00 €</b>	
<b>Montant de la DM n° 3/2014</b>				<b>13 178.00 €</b>	
<b>Montant des recettes de fonctionnement</b>				<b>- 2 310 069.00 €</b>	
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL suite à DM 3/2015</b>				<b>487 791.00 €</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
1391	Amo. Subventions	13 178.00	28121	Amo. des biens	14 181.00
			28131		7 144.00
			28145		1 865.00
			28151		2 157.00
			28153		568.00
2313/108	Travaux mairie	17 754.00	28154		2 690.00
			28181		170.00
			28182		<u>2 157.00</u>
			Total 28		30 932.00
<b>TOTAL</b>		<b>30 932.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 932.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 3 et détaillés ci-dessus.

**20150727\_02 : FONDS CALAMITES PUBLIQUES : CRUES DU 1<sup>er</sup> MAI 2015**  
**Demande de subvention pour la réparation des dégâts**

Les intempéries qui ont frappé la commune du 1<sup>er</sup> mai au 4 mai 2015 ont occasionné d'importants dégâts sur différentes voies communales et également sur les digues du Brevon. Monsieur le Préfet a avisé la commune des modalités de demande de subvention au titre du programme « calamités publiques ». Le maire propose donc au conseil municipal de solliciter une subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés estimés à 8 693.00 € HT auprès des services de l'Etat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les opérations de travaux visant à réparer les voies communales et les digues du Brevon à la suite des crues survenues sur la commune du 1<sup>er</sup> mai au 4 mai 2015 pour un montant total de travaux de 8 693.00 € HT.
- accepte le plan de financement prévisionnel proposé
- charge le maire de solliciter auprès des services de l'Etat, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des voies communales et des digues du Brevon.

**20150727\_03 : PROJET DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE :**  
**Choix du maître d'œuvre**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie estimé à 250 000.00 € ht (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage du bâtiment existant de la mairie, pour une surface de plancher totale de 220 m<sup>2</sup>, soit 110 m<sup>2</sup> par niveau) et de mise aux normes d'accessibilité au public, un appel d'offres a été lancé concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Quatre architectes ont été consultés. Deux d'entre eux ont fait parvenir une offre pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, et deux ont fait savoir que suite à une surcharge de travail, ils ne peuvent pas y donner suite. Lecture des deux propositions est donnée.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'ATELIER D'ARCHITECTURE PIERRE BAJULAZ de Fillinges pour un montant de 28 750.00 € HT pour un taux d'honoraires global de 11.50 %,
- charge le maire de faire le nécessaire.

**20150727\_04 : SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN :**  
**Nomination d'un délégué suppléant suite à démission**

Le maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Mireille FAVIER-BRON de sa fonction de déléguée suppléante au Comité Syndical des Alpes du Léman, il convient de la remplacer. Par conséquent, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre. Seul Jean-Louis VUAGNOUX se présente. Il obtient 14 voix. Il est élu délégué suppléant.

**20150727\_05 : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT-CHABLAI :**  
**Approbation du plan tourisme du Haut-Chablais 2015/2018**

Le maire rappelle au conseil municipal l'élaboration par le Département de la Haute-Savoie d'un Plan Tourisme 2013-2022 qui a vocation à rassembler l'ensemble des collectivités locales et des acteurs publics et privés autour d'un même projet de développement stratégique. Après recensement de l'ensemble des projets communaux et intercommunaux, il souligne que le Plan Tourisme 2015-2018 a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais par délibération en date du 23 juin 2015. Plusieurs actions ont été retenues pour la Commune de Bellevaux, le maire propose au conseil municipal d'approuver ce Plan Tourisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Plan Tourisme du Haut-Chablais 2015-2018 annexé à la présente délibération,
- charge le maire de notifier cette décision à la CCHC du Haut-Chablais et au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**20150727-06 : SYANE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »**

Le maire donne lecture du programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire proposé par le SYANE.

Par conséquent, il convient de se positionner sur le transfert au SYANE de la compétence : « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » pour permettre la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Un délai de réflexion est souhaité par le conseil municipal. Par conséquent, ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**20150727\_07 : DEMANDE DE MR PHILIPPE PERRIN D'ACQUISITION DE LA PORTION DE ROUTE LONGEANT SA PROPRIETE DU MOULIN DE L'EPUYER**

Le maire donne lecture du courrier de Monsieur Philippe PERRIN relatif à l'achat d'une portion de la voie communale limitrophe à sa propriété au lieudit « L'Epuyer ».

En effet, suite aux travaux d'aménagement du Carrefour de l'Epuyer, cette partie de la voie communale n'est plus utilisée pour rejoindre la route départementale, mais elle permet l'accès à la parcelle cadastrée section F3255 sur laquelle un permis de construire a été délivré.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ne donne pas une suite favorable à la demande d'acquisition présentée par Monsieur Philippe PERRIN.

**20150727\_08 : VENTE DE TERRAIN A MME CONVERSET HELENE :  
Déclassement de l'emprise publique**

Le maire rappelle la demande de Mme CONVERSET Hélène souhaitant régulariser l'emprise de son garage construit en partie sur le domaine communal (chemin de Bellevaux à Jambaz) ainsi que l'accord du conseil municipal (délibérations des 1<sup>er</sup> octobre 2013 et 4 février 2014).

Compte tenu que la partie cédée à Mme CONVERSET correspond à l'emprise de la voie publique pour une superficie de 21 m<sup>2</sup> (parcelle F 3813 pour 16 m<sup>2</sup> et F 3814 pour 5 m<sup>2</sup> selon document d'arpentage établi par la SCP BARNOUD TROMBERT) et afin de régulariser la vente, il convient de procéder au déclassement de cette portion de route.

Le maire précise que conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, cette procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique car elle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de déclasser la portion de terrain cédée à Mme CONVERSET Hélène, soit les parcelles F 3813 et F3814) dans le cadre de la régularisation de l'emprise de son garage construit en partie sur la voie publique.
- Charge le maire de faire le nécessaire.

## **20150727\_09 : MJC DU BREVON :**

### **Demande d'utilisation de la salle des fêtes à partir de septembre 2015**

#### **Conditions d'utilisation**

Le maire donne lecture du courrier adressé le 22 juin 2015 par la Responsable du Pôle Relation partenaire de la MJC DU BREVON qui fait part de leur volonté de mettre en pratique au maximum l'intercommunalité et d'une recherche de salles afin de développer l'offre d'activité sur la commune de Bellevaux. Par convention pour une année (septembre 2014 à juin 2015), la salle des fêtes a été mise à disposition tous les lundis de 17h à 19h30 pour l'activité JUDO. La MJC poursuit cette activité le même soir et souhaite ouvrir un nouveau cours en fonction des inscriptions à la prochaine rentrée.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- propose de renouveler la convention de mise à disposition pour une année pour l'activité de JUDO le lundi soir de 17h à 19h30 moyennant une participation aux frais d'électricité pour un montant de 25 € par soirée, et ce pendant la saison d'hiver, soit des vacances de la Toussaint jusqu'à fin avril. La commune de Bellevaux pourra à titre exceptionnel avec un délai de prévenance utiliser la salle si nécessaire.

## **20150727\_10 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Une déclaration d'intention d'aliéner est présentée pour laquelle le conseil municipal n'applique pas son droit de préemption :

- Parcelle E 2413 ET E 2155 au lieudit «Clos d'Avo » - propriété de Mme FAVRAT Virginie

### **Questions et informations diverses :**

- **Projet de film :** Rencontre ce lundi 27/07 avec Mr Florian GEYER qui propose de réaliser un film à vocation culturelle sur le Lac de Vallon. Il a été incité à se rapprocher de la CCHC.
- **Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :**  
Anne CORNIER-PASQUIER donne quelques informations sur le transfert de la compétence Tourisme à la CCHC qui devra avoir lieu en 2017. Cette loi a également acté le transfert obligatoire aux communautés de communes pour 2020 de la compétence Eau et Assainissement.
- **DUP Lac de Vallon :** le maire informe le conseil municipal que le rapport de la DUP a été envoyé en mairie par la Préfecture, et donne lecture du courrier annexé.
- **Programme travaux assainissement collectif/AEP – liaison Champ du Noyer – Chèvrerie : 1<sup>ère</sup> tranche 2015 :**  
Le maire donne lecture du rapport technique et financier présenté par HYDRETUDES, maître d'œuvre et TERACTION en réunion de Commission Assainissement/AEP le 24 juillet 2015 suite à la consultation lancée le 11 juin dernier. 7 entreprises ont présenté une offre. A l'issue de l'analyse, l'offre de l'entreprise EHTP mieux disante par rapport aux critères définis par le règlement de la consultation est retenue pour un montant de 441 101.62 € HT.  
Les autorisations de passage sur les propriétés concernées ont été transmises aux différents propriétaires le 24 juillet 2015.

- **Prospective financière** : Le maire informe le conseil municipal que le Bureau COMETE est chargé d'une mission d'analyses et de prospectives financières sur le Budget Principal de la commune ainsi que sur le Budget Eau et Assainissement, ceci afin de définir les capacités financières de chaque budget et les conséquences des projets d'investissement et de développement des différents services. L'objectif est également d'établir les prochains tarifs des redevances eau et assainissement pour 2016. Une première rencontre a eu lieu en mairie et une seconde avec le service comptable de la CCHC pour connaître les conséquences des différents transferts de compétences. Une réunion de travail à laquelle sera invitée la commission des finances aura lieu fin août pour finaliser la préparation des différents documents qui seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal fin août.
- Mireille FAVIER-BRON informe le conseil municipal de prochaine programmation d'une soirée destinée à la diffusion d'un diaporama photos ouverte au public
- Information :
  - Fête de l'Abeille et du Miel le 2 août 2015 à l'Abbaye d'Aulps
  - Pèlerinage de Niffon le 2 août
- **Panneau lumineux** : un appel d'offres a été lancé. La date limite de réception des offres est fixée au 31 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.